

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE TECHNOLOGIE****Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Société d'assurance Technologie (nom utilisé au Québec par Technology Insurance Company, Inc.) à exercer ses activités d'assureur au Québec dans la catégorie supplémentaire « assurance de frais juridiques ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu des articles 30 et suivants de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 17 mai 2021